

Normes & contrôle Qualité

Nouveautés 2010

ACTUALISATION DES NORMES

Afin de transposer le référentiel international IFAC dans le cadre de référence français, la Commission des Normes Comptables du Conseil Supérieur a entrepris de faire évoluer « le cadre conceptuel des missions normalisées de l'expert-comptable » en le simplifiant pour le rendre plus accessible et en l'adaptant :

- ⊕ aux spécificités nationales
- ⊕ aux besoins des entreprises

Le principe des évolutions suivantes a été adopté et les travaux devraient aboutir dans les prochaines semaines :

- ▶ mise à jour de la norme **d'audit**, en tenant compte des évolutions déjà traduites par la CNCC,
- ▶ mise à jour de la norme **d'examen limité** (peu de changements),
- ▶ maintien de la norme de **présentation**, dont l'attestation sera revue, afin de rendre cette mission plus attractive et plus proche des attentes du marché sans augmenter les diligences requises. Cette mission serait celle qui sera désormais recommandée par le Conseil Supérieur,
- ▶ transposition de la norme spécifique internationale de **compilation**, qui répond à des besoins particuliers de certaines filiales de groupes internationaux,
- ▶ transposition de la norme de **procédures convenues**, plus particulièrement destinée aux missions portant sur une partie des comptes annuels, mais qui peut également porter sur un jeu complet de comptes lorsque tout ou partie des diligences requises par les normes de présentation, d'examen limité, ou d'audit contractuel n'a pas été appliqué.

Dès que ce nouveau cadre rentrera en vigueur, l'Ordre région Paris Ile-de-France se mobilisera afin de communiquer au mieux sur ces évolutions et de faciliter leur mise en œuvre par les confrères.

Autre évolution, le décret 2010-52 du 15 janvier 2010, relatif aux obligations des professionnels de l'expertise comptable en matière de blanchiment, étend le contrôle de qualité au contrôle « du respect par les professionnels de leurs obligations en matière de prévention du blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme,... notamment de celles relatives aux procédures et mesures de contrôle interne définies par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables. »

Mais l'évolution de notre cadre normatif, ne doit pas nous faire oublier que la qualité que nous recherchons tous concerne toutes les missions de l'expert-comptable.

LES ORIENTATIONS DU CONTRÔLE DE QUALITÉ EN 2010

Le contrôle de qualité répond à plusieurs objectifs.

Tout d'abord, garantir au public une qualité de services en contrepartie du monopole qui nous est consenti. A ce titre, il vise surtout le domaine comptable, qui constitue notre cœur de métier.

Mais le contrôle de qualité a également un rôle informatif et pédagogique, visant à faire connaître aux consœurs et confrères les évolutions normatives de leur exercice professionnel, et à attirer leur attention sur les zones

de risques de leur activité au quotidien. Pour cette année, et compte tenu des évolutions ci-dessus évoquées, les contrôleurs s'efforceront de compléter l'information des confrères, et de leur indiquer les mesures concrètes à mettre en place dans leurs cabinets, quant à :

- ▶ l'évolution du cadre des missions
- ▶ la réaffirmation des obligations en matière de blanchiment
- ▶ la mise en place d'un contrôle interne répondant à la nouvelle norme ISQC1.

Néanmoins, les statistiques actuelles qui nous sont communiquées par les assureurs de la profession font apparaître que les mises en cause des experts-comptables concernent avant tout les missions connexes (sociales, fiscales, juridiques), et le devoir de conseil.

Il n'est pas inutile alors de rappeler que le code de déontologie et les normes générales concernent toutes les missions. C'est dans ce contexte que le contrôle de qualité s'intéressera plus particulièrement, cette année, à ces missions, afin de proposer des améliorations et de formuler des recommandations.

C'est dans ce cadre que la mise en œuvre de la norme 130 dite de « rapport » sera particulièrement au cœur des débats, le rapport de l'expert-comptable étant un moyen privilégié de satisfaire à notre devoir de conseil.

Aider les consœurs et les confrères à étendre leur champ d'action, mais en toute sécurité, voilà un des objectifs majeurs du contrôle de qualité, qui sera réaffirmé en 2010 !

Elisabeth Thibout,

Présidente de la commission Qualité et Normes



Pour en savoir plus : www.oec-paris.fr

PUB
CGASM
OK